

Communiqué de presse - 17 mars 2021

Jean-Baptiste Djebbari annonce la mise en place du microcrédit « Véhicules propres » à destination des ménages à faibles revenus

Pour accompagner les ménages vers des véhicules moins polluants et moins coûteux en frais d'entretien, le Gouvernement met en place un microcrédit « Véhicules propres ».

Ce nouveau dispositif est destiné aux ménages très modestes, c'est-à-dire les personnes confrontées à des difficultés de financement. Leurs capacités de remboursement sont jugées suffisantes, mais ils n'ont pas accès aux crédits distribués par les réseaux bancaires classiques. Le montant du crédit est adapté au revenu et peut s'élever jusqu'à 5 000 euros. Le crédit est garanti à 50 % pour l'Etat.

Les véhicules éligibles sont des véhicules neufs ou d'occasion obéissant aux mêmes critères que la prime à la conversion :

- Les voitures particulières et camionnettes électriques ou hybrides rechargeables
- Les voitures particulières et camionnettes thermiques classés Crit'Air 1 (véhicule essence depuis 2011) dont le taux d'émission de CO₂ est inférieur ou égal à 132g/km
- Les véhicules à deux-trois roues et quadricycles à moteur électriques

Les ménages les plus modestes pourront donc être accompagnés financièrement pour acquérir des véhicules plus récents, moins polluants, et moins coûteux en carburants.

Le microcrédit est cumulable avec les dispositifs de bonus écologique et de prime à la conversion mis en place par le Gouvernement afin d'assurer un reste à charge le plus faible possible et permet d'éviter toute avance pour les ménages. La démarche s'effectue auprès d'un service d'accompagnement social.

Cette annonce s'inscrit dans une démarche globale de soutien de l'Etat à la transition du parc automobile français pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air. L'Etat a dédié à ce titre une enveloppe financière de 1,9 milliards d'euros dans le plan de relance.